



PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE

Adresse de correspondance :  
PETR Pays du Gévaudan-Lozère  
830 av de la Méridienne  
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols  
Courriel : [contact@petr-gevaudan-lozere.fr](mailto:contact@petr-gevaudan-lozere.fr)  
Site internet : [www.pays-gevaudan-lozere.fr](http://www.pays-gevaudan-lozere.fr)

Département de la Lozère  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE  
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE\_2021\_025

Objet : Demande de financement Leader Développement de l'attractivité démographique

Séance du vendredi 22 octobre 2021

Date de la convocation: 15/10/2021

Membres en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :** Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND, Jean-Noel BRUGERON, Michèle CASTAN, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Ludovic JAFFUEL, Jérémy PIC, Jean-Paul POURQUIER, Maggy REMIZE, David RODRIGUES, Jean-Claude SALEIL, Christine VALENTIN

**Représentés :**

**Excusés :** Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Emmanuel CASTAN, Séverine CORNUT, Denis GRAS, Christine HUGON, Raymonde JOUBERT, Noël LAFOURCADE, Philippe ROCHOUX, Francis SARTRE, Samuel SOULIER, Michel THEROND

**Absents :** Agnès BOUARD, Jean-Claude CAYREL, Alain FARGES, Martial MALIGES, Pierre REY, Joël ROUQUET, Vincent SUDRE

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude SALEIL

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.*

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°317 du 6 Mai 2021 portant création du dispositif de Volontariat Territorial en Administration,

Vu la délibération n°2021-021 du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère en date du 14 Juin 2021, portant création d'un poste de Chargé de mission « Attractivité territoriale » sur le dispositif de Volontariat Territorial en Administration, en contrat de projet de 12 mois,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DDT-SSCT-2021-253-0001 en date du 10 septembre 2021, portant attribution d'une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour l'exercice 2021 au titre du financement d'un Volontariat Territorial en Administration au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère,

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 08/11/2021  
048-200078343-20211022-DE\_2021\_025-DE

Considérant les orientations définies par le PÉTR du Pays du Gévaudan-Lozère dans son projet de territoire, en particulier sur l'enjeu du renforcement de l'attractivité démographique et économique du territoire,

**Le Président expose :**

Le diagnostic de territoire réalisé par le bureau d'étude Terre d'Avance pour le projet de territoire 2021-2026 du PÉTR du Gévaudan-Lozère a identifié comme enjeu principal pour le PÉTR du Gévaudan-Lozère la nécessité de renforcer son attractivité démographique et économique afin de renouveler sa population, et tout particulièrement les actifs du territoire.

En effet, en raison de la structure de la pyramide des âges de la population du PÉTR, le solde naturel reste négatif et ne peut être comblé que par l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire. Le vieillissement de la population aura également de fortes incidences sur la vitalité économique du PÉTR, en raison de nombreux départs à la retraite à prévoir dans les entreprises et administrations locales d'ici 5 ans. De plus les entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement en raison de l'évolution des compétences demandées dans certains métiers mais aussi de l'attractivité de certains secteurs et des difficultés à attirer de nouveaux profils dans un territoire rural comme celui du PÉTR du Gévaudan-Lozère.

Cette problématique invite le territoire à s'interroger sur l'opportunité de mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales afin d'anticiper ces futurs changements.

Aussi il a été proposé de créer un poste de chargé de mission dédié à l'attractivité territoriale, qui aura pour missions durant 12 mois :

- L'appui à l'élaboration du Projet de territoire 2021-2026 (mise à jour des données démographiques et socio-économiques du PÉTR)
- La réalisation d'une étude prospective favorisant l'attractivité démographique et économique du territoire (enquête auprès des entreprises et des accompagnateurs économiques, benchmarking auprès d'autres territoires engagés dans une GPECT)
- La préparation des appels à projets et recherches de financements pour le pôle « Attractivité et développement local »
- L'accompagnement des porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire (sur les volets projets de vie et professionnel)
- La mise en réseau de ces porteurs de projets avec les partenaires du PÉTR (agences consulaires, EPCI, Département de la Lozère, agence régionale, Occtav, ADEFPAT...) et élus du territoire
- Ce contrat de projet bénéficie d'une aide de l'Etat au titre du FNADT, à hauteur maximum de 15 000€. Il est proposé de faire une demande de subvention complémentaire auprès du programme Leader 2014-2020 géré par le GAL du Gévaudan-Lozère, sur la fiche action n°2 *Relocaliser et structurer l'économie pour pérenniser et développer les emplois locaux*, mesure « *Soutien à la réalisation d'études permettant d'anticiper et de favoriser la transmission/reprise des entreprises et les besoins en main d'œuvre des entreprises locales* »

*Le plan de financement du projet est ainsi constitué :*

**Projet : Développement de l'attractivité démographique et économique**

PREFECTURE DE MENDE Date de réception de l'AR: 08/11/2021 048-200078343-20211022-DE_2021_025-DE
---

du PETR du Gévaudan-Lozère

DEPENSES			RECETTES	
Poste D	Frais de personnel	34680	Etat (acquis)	15000
			Feader	12744
			Autofinancement	6936
TOTAL		34680	TOTAL	34680

Compte tenu de l'exposé du Président et après avoir délibéré, le conseil syndical :

- Valide la présente demande de financements auprès du programme Leader
- Autorise le Président du PETR à signer tout document se rapportant à cette demande et à son exécution

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

Certifié conforme,  
A Marvejols, le 22 octobre 2021

Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère